



Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Vendredi de 08h00 à 12h00



POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT



LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en cas de changement d'adresse d'un commissaire aux comptes voir particularités ci-dessous)

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	R I D E T
- 2 bulletins modificatifs B3 - L'original du PV d'assemblée ou de ladélibération du CA L'annonce légale « Les Nouvelles Calédoniennes », « Actu NC », « la Voix du caillou » , « RRB » -	Aucune formalité

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : 21 550 XPF (représentant : 12 050 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)

ET PLUS PARTICULIEREMENT

- Pour les commissaires aux comptes (CAC)

- si le CAC n'a pas signé le PV d'AG qui le nomme, fournir la lettre du CAC acceptant sa désignation
- si le nom du CAC ne figure pas sur la liste dressée par la compagnie régionale des CAC, la justification de son inscription sur la liste des CAC

Si seule l'adresse d'un commissaire aux comptes change,

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	R I D E T
- 2 bulletins modificatifs B3	Aucune formalité

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : 19 750 XPF (représentant : 10 250 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)

NB : Dans tous les cas, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA



25 75 00

Merci de remplir les bulletins de façon lisible